

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 JUILLET 2018

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 11 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Salle de l'Arceau – Approbation des lots déclarés infructueux

Par délibération du 14 mai 2018, le conseil municipal, après avoir pris connaissance du marché de travaux d'extension et de réhabilitation de la salle de l'Arceau, a autorisé Monsieur le maire à relancer une consultation pour 2 lots déclarés infructueux. C'est l'offre de l'entreprise PLAFISOL de Vertou (44), d'un montant de 20 201,95 € HT qui a été retenue pour le lot 12 « Plafonds suspendus – Isolation ».

Faute de candidat, le lot 15 « Nettoyage » est retiré du marché. La commune réalisera avec ses moyens humains et matériels le nettoyage nécessaire.

II.2. Salle de l'Arceau – Planification des travaux version 2

Des problèmes d'approvisionnement liés à une pénurie mondiale de matériaux d'isolation ne permettent plus à l'entreprise titulaire du lot 5 « Etanchéité » d'intervenir avant l'été. Pour ne pas perturber les rencontres et les entraînements de basket, il convient donc de décaler à l'issue de la saison 2017/2018 les interventions programmées au niveau des aires de jeux (salle 1 et salle 2).

Le planning V2 proposé par la maîtrise d'œuvre et accepté par le conseil municipal est le suivant :

Juillet 2018 – Construction d'un mur de soutènement rue du Paradis et des rangements arrières

Septembre 2018 – Démarrage de la construction des nouveaux vestiaires

Octobre 2018 – Gros œuvre de l'extension du bar salle 2

Fin octobre 2018 (vacances scolaires) – Remplacement des menuiseries de la salle 2

Février/mars 2019 – Démolition partie en façade et réhabilitation des vestiaires existants

Avril 2019 – Démarrage des travaux de la salle 2 (couverture et isolation)

Mai 2019 – Démarrage des travaux de la salle 1 (électricité, peinture...)

Août 2019 - Livraison du chantier

II.3. Restauration du beffroi de l'église – Plan de financement définitif

La Fondation du Patrimoine a accepté d'accompagner la commune pour le lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire. La mobilisation a permis de recueillir une somme totale de 1 870 euros provenant de 19 donateurs différents. Le montant étant supérieur à 5% du coût des travaux, la Fondation a décidé d'apporter une aide financière complémentaire de 3 000 € sur présentation d'un plan de financement définitif de l'opération.

L'assemblée délibérante a donc arrêté le bilan financier du programme de restauration du beffroi de l'église Notre-Dame qui s'élève à 35 207,68 € en dépenses et 9 048 € en recettes.

II.4. Maison médicale – Validation du projet et de la tranche conditionnelle de maîtrise d'œuvre

La Maison Médicale a été rachetée par la commune au cours de l'été 2015, le conseil municipal a considéré qu'il était de son devoir de tout mettre en œuvre pour proposer, à La Séguinière, une offre de soins répondant aux besoins des habitants ; il a été décidé d'engager une étude de faisabilité pour un projet d'extension d'une superficie maximale de 80m² et le cabinet A Propos Architecture a été retenu pour cette mission à l'issue d'une consultation restreinte (3 architectes sollicités).

Après avoir pris connaissance des besoins identifiés et en concertation avec les professionnels de santé, l'agence de maîtrise d'œuvre a arrêté les grandes lignes du projet :

- une restructuration de l'existant en créant dans une salle de consultation de 20m² une espace d'attente et un couloir de circulation,
- une extension de 70m² permettant l'ajout de 3 cabinets (61m²) desservis par un couloir de 9m².

Le conseil accepte la nature des travaux proposés qui avoisinent la contrainte budgétaire de 150 000 € TTC soumise à l'architecte et valide la tranche conditionnelle proposée par l'agence A Propos pour une mission de maîtrise d'œuvre complète.

III. URBANISME – VOIRIE - ENVIRONNEMENT

III.1. Lotissement du Bordage – Consultation de maîtrise d'œuvre

La commune a initié, par l'intermédiaire de l'Agglomération du Choletais, courant 2017, une modification de son Plan Local d'Urbanisme. La modification n°3 ainsi approuvée le 18/12/2017 avait notamment pour motif de modifier le zonage UEb au niveau du 3ème terrain de sport pour permettre une opération d'habitat et de créer une Orientation d'Aménagement.

Au sein de cette opération de renouvellement urbain, qui dispose des réseaux en périphérie, il est envisageable d'accueillir 26 lots en accession et 7 locatifs sociaux. Ce projet qui devrait voir le jour d'ici 2020/2021 au plus tard, permettra à la commune d'accueillir de nouveaux habitants qui assureront notamment le maintien des effectifs au niveau des écoles. L'Orientation d'Aménagement (OA) annexée au PLU a pour objectif de créer un quartier d'habitat ouvert sur le reste du bourg et des quartiers environnants grâce aux connexions piétonnes. Un regard attentif a été porté lors de l'élaboration de ce document sur la conservation, dans la mesure du possible, des haies bocagères existantes, tout en restant vigilant sur la quantité d'espaces paysagers créée afin de ne pas engendrer de surcoûts de fonctionnement.

Un préprogramme a permis d'arrêter une enveloppe prévisionnelle des travaux évaluée à 600 000 € HT et c'est sur cette base qu'il est décidé d'engager une consultation pour une maîtrise d'œuvre comprenant la conception et l'exécution d'un lotissement à vocation principale d'habitat.

III.2. Travaux de voirie 2018 – Sous-traitance du marché pour la réalisation des caveaux

A la demande la société EUROVIA titulaire du marché de voirie (71 729 € HT), la construction des 21 caveaux dans le cimetière pour un coût de 13 732,50 € HT sera réalisée par une entreprise spécialisée dans le domaine funéraire, la société GRENOUILLEAU Frères.

III.3. Prise en charge de travaux sur domaine public pour le compte de tiers

Les interventions effectuées pour le compte de tiers sur le domaine public sont facturées selon des dispositions spécifiques à chaque commune. Après étude de faisabilité de l'opération et chiffrage, le principe adopté sur la commune de La Séguinière est de refacturer tout ou partie du coût de l'intervention au demandeur. Le coût que représentent les travaux consistant à modifier un aménagement public rue de la Garenne pour permettre la viabilisation d'un terrain sera facturé au demandeur pour un montant de 3 050 €.

IV. ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

IV.1. Cimetière communal – Tarifs des concessions avec caveau

A l'issue des travaux de réaménagement du cimetière, les familles disposeront de la possibilité de réserver une concession avec ou sans caveau. Les tarifs pour les concessions dans le cimetière, adoptés par délibération du 11/12/2017, doivent en conséquence être amendés pour tenir compte de cette extension du service funéraire proposé par la commune. Les différents tarifs pour une concession dans le cimetière sont désormais les suivants :

Durée	Concession pleine terre	Concession avec caveau
Temporaire (15 ans)	45 €	450 €
Trentenaire	105 €	750 €
Cinquantenaire	180 €	1 050 €

IV.2. Reprise des concessions à l'état d'abandon – Bilan de la 1^{ère} étape de la procédure

Le 9/10/2017, le conseil municipal a accepté d'engager une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans le cimetière. Cette procédure est longue et répond à un formalisme très strict dont les principales étapes sont les suivantes :

- 1) Constatation de l'état d'abandon
- 2) Rédaction d'un procès-verbal de constat d'abandon
- 3) Affichage et notification du procès-verbal
- 4) Décision de reprise
- 5) Reprise effective des concessions et des droits de la commune sur les terrains

32 concessions ont été recensées comme n'étant plus entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par les textes en vigueur.

Le conseil valide les étapes 1, 2 et 3 de la procédure qui viennent de s'achever et précise que ladite procédure se poursuivra dans 3 ans par l'établissement d'un nouveau PV réalisé dans les mêmes conditions que le PV initial,

IV.3. Personnel communal – Modification du temps de travail d'un agent

Suite à l'agrandissement de la Maison de l'Enfance, il est nécessaire d'augmenter de 4 heures par semaine, le temps de travail de l'agent chargé de l'entretien des locaux (21 heures au lieu de 17)

IV.4. Indemnisation amiable en réparation de dommages causés aux tiers

Il est parfois nécessaire de procéder à des indemnisations amiables de tiers, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accident dont la responsabilité incombe à la commune de La Séguinière. C'est le cas pour le préjudice subi par un habitant dont la veste posée sur une table a été déchirée lors du déménagement du mobilier de la fête des 130 ans de la musique par un engin de levage. L'indemnisation est fixée à 50 €.

IV.5. Convention pour télétransmission des actes administratifs au contrôle de légalité

Monsieur le maire est autorisé à signer avec les services de l'Etat une convention « nouvelle génération » permettant la dématérialisation de tous les actes réglementaires et budgétaires qui sont transmis aux services préfectoraux.

IV.6. Interventions musicales en milieu scolaire – Année 2018/2019

La convention avec l'Agglomération du Choletais pour l'intervention musicale à l'école maternelle publique « Marcel Luneau » sera reconduite lors de la prochaine année scolaire. La prise en charge financière de l'enseignant retenu au sein du Conservatoire de Musique, de Danse et d'Art Dramatique du Choletais sera assurée par l'AdC qui facturera, à terme, le montant de la prestation à la commune de La Séguinière. Le coût pour une année scolaire correspond à 55 € x 33 semaines soit 1 815 €.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ :

Expose qu'en ce qui concerne le projet d'aménagement de l'espace extérieur annexe de l'école publique, le comité consultatif chargé du dossier a organisé sa première rencontre. Il précise que cet investissement sera à programmer en fonction de l'avancement d'autres projets également en réflexion : le lotissement du Bordage dont la consultation de maîtrise d'œuvre est engagée et la réalisation d'un terrain de nouvelle génération en remplacement de l'actuel stabilisé.

Sur ce dernier point, il fait part du ressenti des élus qui ont participé à la visite des installations des Herbiers et de Cholet organisée par la société Sportingsol. Ces terrains présentent beaucoup d'avantages dont celui d'être praticables par n'importe quel temps ; selon les représentants du club de foot Christophe Séguinière la durée d'utilisation hebdomadaire serait de 20/25 heures. Toutefois, les granulats épandus sur les terrains de sport synthétiques visités sont fabriqués avec des billes de pneus recyclés et récemment plusieurs enquêtes médiatiques ont laissé supposer que ces granulats pouvaient être nocifs. Le Ministère des Sports a saisi l'Agence Nationale de la Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES), un rapport devrait être rendu public prochainement. Des solutions alternatives seront envisageables en fonction des résultats de l'ANSES : granulats ensachés dans des coques, mélange de sable, billes de liège...

Au niveau des finances, il explique que l'AdC ne devrait pas modifier la répartition de droit commun du FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales). Pour La Séguinière, le solde FPIC 2018 sera de + 34 507 €, soit une hausse de 12 062 € par rapport à 2017. La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) annoncée est également en hausse de 9 499 € et représentera une recette de 24 878 € en 2018.

V.2. Yolaine BOSSARD :

Fait part de sujets concernant l'environnement et le cadre de vie. Dans les jardins partagés, le samedi 16 juin, était organisée « la journée Bienvenue dans mon jardin au naturel ». Cette opération a été une réussite, et c'est la diversité des jardins et les conseils donnés pour lutter contre les parasites du jardin qui ont été appréciés par les visiteurs. Les visiteurs sont venus de Beaupréau, Vezins mais aussi de La Séguinière.

Concernant le marché, des commerçants seront présents le mercredi matin de 8h30 à 12h30 pendant juillet et août à l'exception du mercredi 15 août ; il s'agit du poissonnier « La Marée » et du primeur en fruits et légumes « La Maison Richou » qui assurent un service appréciable pour les produits frais. Venir au marché est aussi une balade et un moment de convivialité, d'échanges, profitons de tous nos services de proximité.

La nouvelle collecte des déchets est lancée. Pour ceux qui n'auraient pas encore changé leurs habitudes, Mme BOSSARD rappelle que l'extension du tri est bien en place. La collecte des bacs « marron » a lieu, le mardi après-midi les semaines impaires, celle des « bacs jaunes » le même jour, les semaines paires. Pour obtenir le calendrier, il suffit de consulter le site internet de la Séguinière et de l'imprimer. Pour éventuellement demander un changement de bac jaune et en avoir un plus grand, appeler le 0 800 97 49 49 au service environnement, en sachant que les demandes sont nombreuses et qu'il faut prévoir quelques semaines d'attente.

Mme BOSSARD souhaite par ailleurs rappeler que le composteur collectif situé devant le restaurant scolaire est exclusivement destiné à recevoir les restes alimentaires de la restauration collective des enfants. Il est placé devant les cuisines pour en faciliter l'usage mais pas pour que les particuliers y déposent, comme on l'a constaté, des pommes de terre germées ou des déchets de tonte de pelouse ! Des composteurs spécialement conçus pour un usage individuel existent dans le commerce et il est possible de demander un bon de réduction auprès de l'Agglomération du Choletais en téléphonant au service environnement de l'ADC N° Vert 0 800 97 49 49.

V.3. Serge GUINAUDEAU :

Fait part de sujets évoqués lors de la commission Urbanisme et Travaux en complément des questions inscrites à l'ordre du jour :

- Rues du 11 novembre et de Bellevue, les marquages à la peinture des places de stationnement des deux côtés, sur la chaussée et au bord du trottoir, ont été réalisés par une société spécialisée dans la signalisation routière. Il avait été constaté que le stationnement des véhicules se faisait de façon désordonnée le long de ces voies. Désormais, les piétons pourront se déplacer sur les trottoirs, sans danger, ni contrainte et, en outre, les emplacements pourront être utilisés, les soirs de match, par les spectateurs de la salle de l'Arceau.
- Comme préconisé par l'architecte, des stores ont été installés aux fenêtres des nouvelles classes de l'école élémentaire Marcel Luneau pour atténuer l'effet de surchauffe provoqué par les rayons du soleil lors des beaux jours.

Communique les statistiques d'occupation de l'aire Camping-car Park de la Prairie. La fréquentation mensuelle au terme des 7 premiers mois est très encourageante.

V.4. Marie-Odile EDOUARD :

Fait part des rencontres qu'elle a eues avec la société Snack team et des responsables d'associations locales d'insertion qui recherchent activement des candidats à l'emploi. Elle a aussi rencontré la « brigade seniors » au sujet des mesures de prévention à adopter vis-à-vis des arnaques. C'était très intéressant et l'on s'aperçoit malheureusement que nous sommes tous fréquemment victime de méthodes commerciales peu scrupuleuses.

Le Café-rencontre a été très actif ces dernières semaines avec en plus des activités récurrentes : l'organisation de la sortie annuelle (une croisière sur l'Erdre) et une visite du parc du Logis de la Marche, là où autrefois avaient lieu les fêtes des écoles...

Elle signale l'ouverture des ateliers seniors proposés par le CCAS à partir de septembre : Gym Bien-être (36 personnes inscrites) et Danse en Ligne (18 inscrits). Le planning est en cours d'élaboration pour d'autres activités financées par la Conférence des Financeurs du Conseil Départemental 49 :

- l'atelier Bien Dans Sa Tête pour lequel sont prévues les interventions d'un psychologue et thérapeute,
- la sophrologie en collaboration avec le CSI,
- l'atelier nutrition sera proposé au 1er trimestre 2019.

Les cours d'informatique seront reconduits à l'espace Dronneau.

Mme EDOUARD rappelle enfin que les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) se sont terminés avec la fin de l'année scolaire. Elle explique que l'ensemble des acteurs de ces TAP ont achevé leur mission, sans amertume, mais avec le sentiment d'avoir correctement rempli leur tâche.

Les MAM (Maisons d'Assistants Maternelles) sont toujours aussi actives et appréciées. Une troisième souhaite se créer, elle est à la recherche d'un local depuis quelques temps.

Les Fêtes des écoles ont une fois encore été à la hauteur avec un fort investissement des parents. La rentrée s'annonce bien avec des augmentations d'effectif en maternelle et une baisse programmée en élémentaire qui induira, sans surprise, la fermeture d'une classe à Marcel Luneau.

Comme chaque année, un plan national canicule a été mis en place pour anticiper l'arrivée des fortes chaleurs en définissant les actions à mettre en œuvre, au niveau local, pour prévenir et limiter les effets sanitaires de celles-ci sur les populations spécifiques. Parmi les recommandations, les communes doivent mettre en place un registre nominatif communal destiné à inscrire les personnes âgées et les personnes handicapées qui en font la demande. L'objectif de ce registre est de permettre l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux auprès de ces personnes en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence... notamment d'un plan canicule.

V.5. Philippe BOUCHET :

Informe des travaux et réunions auxquels il a contribué au cours de ces dernières semaines :

16/06/2018 : Inauguration de l'extension de la Maison de l'enfance

23/06/2018 : Fête de l'école publique Marcel Luneau

27/06/2018 : Conseil d'administration de l'Office de Tourisme Choletais

28/06/2018 : Commission communication et événementiel. Les principaux points abordés sont la création d'un panneau d'indication notamment des commerces et services en centre bourg, des sentiers de randonnées au départ du Moulin de la Cour, des points d'intérêt à proximité de la Séguinière (Marques Avenue, Glisséo (patinoire, piscine), le Parc Oriental, musées à Cholet) et de la piste cyclable vers Cholet. La commission propose une animation musée de Cholet le vendredi 12/10/2018 à 19h pour les Ziniérais afin de découvrir le musée d'Art et d'Histoire en 45min. Un apéritif dinatoire sera proposé par la commune à l'issue de la visite. Une participation de 2€ par adulte et 1€ par enfant est demandée symboliquement pour éviter que les inscrits ne viennent pas au dernier moment. Chacun se rend au musée par ses propres moyens ou en co-voiturage à partir de la mairie.

29/06/2018 : Assemblée Générale de l'association les Ségui'singers

30/06/2018 : séance twitter sur le tour de France

01/07/2018 : Fête de l'école privée Notre-Dame.

05/07/2018 : Réunion de coordination pour les jalonneurs du club de vélo chargés d'assurer la sécurité du circuit avant la prise en charge de cette responsabilité par la gendarmerie.

Toutes les photos sont sur le site internet de la commune.

A venir le 02/08/2018 : Réception des jeunes footballeurs de l'équipe de Caen dans le cadre du tournoi Carisport 2018 à 19h00 à la mairie.

V.6. Agnès BRUCHE :

Donne le compte rendu notamment des différentes assemblées générales qui se sont déroulées ces dernières semaines : la Saint-Louis Basket, ChristopheSéguinière Football, le Tennis de table, le Théâtre, la Poterie, Danse Roll and Co, le badminton, le Volley.

Le théâtre a présenté un bilan très satisfaisant pour l'activité des Zygomats et des P'tits Zygos. A noter que le professeur ne sera plus le même à la rentrée pour les P'tits Zygos à la rentrée, que le coût des interventions a augmenté mais que les cotisations demeurent inchangées. Il a également été fait état d'une mobilisation importante de parents bénévoles qui s'investissent dans cette nouvelle saison.

La Poterie continue son existence une nouvelle présidente a été élue. Concernant l'exposition culturelle de l'année prochaine, l'association souhaite pouvoir partager son organisation qui constitue une lourde tâche qu'elle n'est pas en mesure d'organiser seule ; elle propose de former une équipe d'organisateurs avec l'Association Culturelle et de Loisirs Intercommunale.

Le volley a mis en avant ces résultats sportifs et financiers. Le club souhaite toujours compléter ses effectifs et est à la recherche de quelques joueuses et joueurs pour la prochaine saison.

Mme BRUCHE informe par ailleurs budget prévisionnel présenté par le conseil d'administration du CSI Ocsigène, dans le cadre du projet social 2017/2018. Le centre social a rappelé sa volonté d'agir au plus près des municipalités et des populations, des temps d'échanges seront proposés à cet effet.

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par application d'une délégation du conseil municipal

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du Conseil Municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet les conseillers municipaux, qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de quatre ventes d'immeubles situés : rue de la Garenne, rue Raymond Kopa, avenue de Paris, rue des Bleuets, rue Just Fontaine, rue des Châtaigniers.

VI.2. Conseil municipal

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 10 septembre à 20h30.